

CONTROVERSE(S)

La lettre nîmoise du débat citoyen

N° 15

MAI 2022

L'EDITO

Dans ce numéro nous abordons un débat peu présent dans la campagne présidentielle : la légalisation de la production et de la vente du cannabis, sujet par essence très controversé.

Bonne lecture.

Ont contribué à ce numéro : Isabelle POUSSIER, Catherine BERNIE-BOISSARD, Véronique PINGUET-MICHEL

Faut-il légaliser et encadrer la production et la vente du cannabis pour réduire les violences urbaines ?

Depuis trop longtemps, le trafic de drogues nourrit à Nîmes des faits divers souvent violents, parfois tragiques. 18 millions de Français disent avoir déjà fumé du cannabis, dont presque un million en consomme quotidiennement. La seule répression a échoué à éradiquer le trafic et à stopper la croissance du nombre d'usagers. Alors faut-il légaliser et encadrer la production et la vente du cannabis pour réduire les violences urbaines ?

Pour :

Le trafic de cannabis, c'est une économie souterraine évaluée à 1,5 millions d'euros de chiffre d'affaires chaque mois à Nîmes.

Les produits, non contrôlés, sont dangereux, en particulier pour les plus jeunes consommateurs. Légaliser c'est encadrer la production et la consommation, pour aller vers une économie régulière de la production à la vente, tant en qualité qu'en quantité et limitée aux personnes majeures. **La fiscalité sur le cannabis financerait la prévention et l'éducation sur les dangers des drogues.**

Contre :

Le cannabis induit une dépendance psychique et physique. Il incite à la consommation d'alcool, à la prise de risque, c'est la 3ème cause de déclenchement d'infarctus du myocarde, il est à l'origine d'accidents vasculaires cérébraux. L'obligation d'être majeur pour consommer pourrait susciter un trafic illicite en direction des mineurs. De plus, la légalisation du cannabis pourrait aussi augmenter le trafic de produits illicites encore plus dangereux.

Pour :

Dans la société actuelle, **le trafic attire des jeunes déscolarisés et/ou en situation de pauvreté, en procurant de l'argent facile.** Les jeunes majeurs qui deviennent dealers sont entraînés dans une concurrence impitoyable entre réseaux, source de violence (en 2021, 17 tentatives de meurtre ou d'assassinat, six morts liés aux affaires de drogue à Nîmes, selon le Procureur de la République). La légalisation de la vente dans des lieux spécifiques pourrait mécaniquement réduire ces violences urbaines. Une éducation renforcée, une lutte contre le chômage des jeunes, seraient les corollaires de cette décision. **Dans les états américains ayant légalisé le cannabis** (Californie, Colorado ou État de Washington), **une baisse de la criminalité et des violences a été constatée.**

Contre :

Le modèle très libéral d'un commerce légal du cannabis aux États



-Unis a entraîné une « gentrification ». Dans une métropole comme Denver, s'est développé un « tourisme cannabique ». Ce n'est pas la seule légalisation du cannabis qui endiguerait l'insécurité dans les quartiers. Les trafiquants de drogue, qui gagnent 100.000 euros par jour d'argent liquide, vont-ils du jour au lendemain monter un petit commerce et déclarer leurs revenus aux impôts ? De plus, **les cartels de la drogue pourraient se tourner vers d'autres trafics, comme l'héroïne ou la cocaïne, associés à la vente d'armes...**

Pour :

Police et justice sont focalisées sur la répression des trafiquants comme des consommateurs, les prisons en sont encombrées (35 à 40% de l'occupation à Marseille). La France est le premier consommateur d'Europe avec 900 000 usagers quotidiens. Et le pays le plus prohibitif face à la consommation de cannabis. Le légaliser et amnistier l'usage illicite, tout en accompagnant les personnes dépendantes, permettrait de rendre les prisons plus vivables. Un redéploiement des moyens au service de la prévention, notamment en réactivant une police de proximité, serait souhaitable. Le but serait de passer d'une politique de répression à une politique de contrôle, de prévention et d'accompagnement. Au Portugal, aucune augmentation des usages de drogues n'a été constatée après la légalisation.

Contre :

Toute forme de légalisation conduit à une banalisation de l'usage. Ne plus associer la vente et la consommation à un interdit présente des risques. Il faudrait d'abord mettre des moyens importants en matière de santé publique, de prévention sanitaire et sociale pour l'accompagnement des usagers. Et rechercher les causes d'une telle consommation. Les médecins de ville pourraient être plus impliqués, notamment pour aider les consommateurs à se désintoxiquer. Les secteurs de l'éducation, de l'associatif et du médico-social davantage mobilisés.

Sans conclure :

Une proposition de loi, déposée à l'Assemblée nationale, se donne pour objectif de « lutter contre le commerce illégal du cannabis par sa légalisation sous contrôle de l'État ». Elle aborde plusieurs questions : prévention, accès à la santé publique pour tous, légalisation et dépénalisation du cannabis, justice et sécurité. Et vous, pensez-vous que légaliser et encadrer la production et la vente du cannabis pourrait réduire les violences urbaines ?